

n°112 du 9 décembre 2011

Sommaire chronologique

Décision DG n°2011-772 du 22 novembre 2011 Nomination au sein de la direction régionale de Pôle emploi Centre – M. David Gallier	2
Décision DG n°2011-773 du 22 novembre 2011 Nomination au sein de la direction régionale de Pôle emploi Centre – Mme Virginie Coppens- Menager	3
Décision R.AI n°2011-49 DS Agences du 1er décembre 2011 Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes au sein des agences...	4
Instruction PE n°2011-205 du 9 décembre 2011 Mise en œuvre de l'aide au permis de conduire B (tout demandeur d'emploi et bénéficiaires RSA)	17

Décision DG n°2011-772 du 22 novembre 2011

**Nomination au sein de la direction régionale de Pôle emploi Centre
– M. David Gallier**

Monsieur David Gallier est nommé, à compter du 1er décembre 2011, directeur régional adjoint Fonctions Supports de Pôle emploi Centre.

Fait à Paris, le 22 novembre 2011.

Christian Charpy,
directeur général

Décision DG n°2011-773 du 22 novembre 2011
Nomination au sein de la direction régionale de Pôle emploi Centre
– Mme Virginie Coppens-Menager

Madame Virginie Coppens-Menager est nommée, à compter du 1er juillet 2011, directrice régionale adjointe Production et Services de Pôle emploi Centre.

Fait à Paris, 22 novembre 2011.

Christian Charpy,
directeur général

Décision R.AI n°2011-49 DS Agences du 1er décembre 2011

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008, notamment l'article 124 relatif au contrat de transition professionnel,

Vu l'ordonnance n°2006-423 du 13 avril 2006 relative à l'expérimentation du contrat de transition professionnel et le décret d'application n°2006-440 du 14 avril 2006,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Décide :

Section I – Ordre de service, acte et correspondance, congés et autorisations d'absence, dépôt de plainte

Article I - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées aux articles IV et V, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'unité, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'unité.

Section II – Placement et service des prestations

Article II - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées aux articles IV et V à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- sans préjudice des dispositions des articles R. 5411-18, R. 5412-1 et R. 5412-8 du code du travail, procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, la tenir à jour et assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail,
- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- signer les bons de déplacement et autres bons d'aide à la mobilité, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes et aides mentionnées à l'article L. 5312-1 4°) du code du travail, ainsi qu'à toute autre allocation, prime ou aide versée par Pôle emploi, et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été indûment versées, à l'exception des décisions portant sur l'ouverture du droit à allocations des salariés expatriés ou relatives au bénéfice des accords de cessation d'activité des travailleurs salariés (CATS), des allocations

équivalent retraite complémentaire (AERc) et des allocations versées au titre de la cessation d'activité anticipée des marins pêcheurs et du commerce,

- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Section III – Prestations indues : délais de remboursements

Article III - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées aux articles IV et V du, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations d'assurance chômage ou de solidarité indûment versées et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

Section IV – Délégués

Article IV - Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées aux articles I, II et III, à titre permanent :

- madame Cécile Gall, pôle emploi agence de services spécialisés de l'Ain [A2S 01]
- madame Pascale Blanc-Bresse, pôle emploi Ambérieu-en-Bugey
- madame Laurence Peyrodes, pôle emploi Belley
- monsieur Jean-Luc Blanc, pôle emploi Bourg-en-Bresse
- monsieur Philippe Zymek, pôle emploi Meximieux
- madame Christine Doucement, pôle emploi Oyonnax
- monsieur Grégory Millet intérim, pôle emploi Saint Genis-Pouilly
- monsieur Lilian Trompille, pôle emploi Trévoux,

- madame Sylvaine Redares, pôle emploi agence de services spécialisés Drôme Ardèche [A2S 26 07]
- monsieur Philippe Fustier, pôle emploi plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Christiane Bugnazet, pôle emploi Annonay
- madame Régine Vaubourg, pôle emploi Aubenas
- monsieur Jean-Louis Leuci, pôle emploi Privas
- monsieur Denis Buhler, pôle emploi Tournon
- monsieur Jean-Régis Vialle, pôle emploi de Crest
- madame Catherine Letumier, pôle emploi Montélimar le Teil
- madame Denise Ménérier, pôle emploi Nyons
- monsieur Gilles Guilloux, pôle emploi Pierrelatte
- monsieur Wilfried Faure, pôle emploi Romans-sur-Isère
- monsieur Michel Duchamp, pôle emploi Valence Centre
- monsieur Franck Soulat, pôle emploi Valence Est

- madame Isabelle Giraudet, pôle emploi agence de services spécialisés de l'Isère [A2S 38]
- monsieur Frédéric Bramante, pôle emploi plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- monsieur Philippe Conso, pôle emploi Bourgoin Jallieu
- madame Florence Turenne, pôle emploi Echirrolles
- madame Béatrice Delais, pôle emploi Fontaine
- monsieur Gilles Vantornout, pôle emploi Grenoble Alliance
- madame Anne-Lise Ninet, pôle emploi Grenoble Vigny-Musset
- madame Françoise Joubert-Champigneul, pôle emploi Grenoble Bastille
- madame Odile Semet, pôle emploi Grenoble Cadres
- madame Armelle Chardot, pôle emploi Grenoble Mangin/Claix
- madame Anne Robert, pôle emploi La Côte St André
- madame Nathalie Jeanton, pôle emploi La Tour du Pin
- madame Corinne Alberti-Rochette, pôle emploi Pontcharra
- madame Blandine Raphet, pôle emploi Pont de Cheruy
- madame Hélène Calvetti, pôle emploi Roussillon
- madame Florence Gode, pôle emploi Saint-Marcellin
- madame Marie-Paul GEAY, pôle emploi Saint-Martin d'Hères

- monsieur Nadine Delage, pôle emploi Vienne
- madame Patrick Ferrari, pôle emploi Villefontaine
- madame Catherine Dallègre, pôle emploi Voiron

- monsieur Christophe Sorlin, pôle emploi agence de services spécialisés de la Loire [A2S 42],
- monsieur Patrick Chatron, pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Serge Salfati-Demouge, pôle emploi Stratégie entreprises St Etienne
- madame Laure Patouillard, pôle emploi Andrézieux-Bouthéon
- madame Nathalie Carette, pôle emploi Firminy
- monsieur Joël de la Torre, pôle emploi Montbrison
- madame Françoise Magdeleine-Boy, pôle emploi Riorges
- monsieur Jean Christophe Gessen, pôle emploi Rive-de-Gier
- monsieur Stéphane Colliat, pôle emploi Roanne
- monsieur Joued Meguireche, pôle emploi Saint-Chamond
- monsieur Didier Coste, pôle emploi Saint-Etienne- Sud (Bellevue)
- madame Corinne Neel, pôle emploi Saint-Etienne-Est (Fauriel)
- monsieur Dominique Borel, pôle emploi Saint-Etienne-Nord
- madame Monique Mallon-Piccolomo, pôle emploi St Etienne Ouest

- monsieur Christian Brugiroux, pôle emploi plateforme de production SAD
- monsieur Jean-Michel Valois, pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Evelyne Debbeche, pôle emploi agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69],
- monsieur Edwin Darmochod, pôle emploi stratégie entreprises Rhône
- madame Fabienne Metzlé, pôle emploi Belleville
- madame Corinne Crozier, pôle emploi Bron
- monsieur Hassan Gaila, pôle emploi Caluire et Cuire
- monsieur Patrice Nowaczyk, pôle emploi Givors
- madame Brigitte Montignot, pôle emploi Lyon-Mermoz-Cazeneuve
- madame Anne Van den Berg, pôle emploi Lyon Cadres
- madame Salmi-Schatz Caroline, pôle emploi Lyon-Croix-Rousse
- madame Sabine Danquigny-Handel, pôle emploi Lyon Culture/Spectacles
- madame Marie-Thérèse Bottonnet, pôle emploi Lyon-Bollier
- madame Marie-José Daffre, pôle emploi Lyon Victor Hugo
- monsieur Christophe Filliger, pôle emploi Lyon-Vaise
- madame Myriam Cholvy, pôle emploi Lyon Vivier Merle
- monsieur Stéphane Coulomb, pôle emploi Meyzieu
- madame Véronique Begyn, pôle emploi Neuville
- monsieur Yann Métais, pôle emploi d'Oullins
- madame Louise Azzoug-Bonneton, pôle emploi Rillieux-la-Pape
- madame Josy Guin, pôle emploi Saint-Fons
- madame Lyria Viudez, pôle emploi Saint Priest
- monsieur Pierre-Yves Garguil, pôle emploi Tarare
- monsieur François Lucet, pôle emploi Tassin la ½ Lune
- madame Sylviane Dupuis, pôle emploi Vaulx en Velin
- madame Dominique Bidault, pôle emploi Vénissieux
- madame Corinne Nicolas, pôle emploi Villefranche-sur-Saône
- madame Chantal Voiron, pôle emploi Villeurbanne Pascal
- monsieur Franck Mas, pôle emploi Villeurbanne-Perralière

- madame Anita Boishardy, pôle emploi agence de services spécialisés de Savoie [A2S 73], et pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Savoie [PPTC 73]

- madame Delphine Bonnel, pôle emploi Aix-les-Bains
- madame Karine Blandino Coutantic, pôle emploi Albertville
- monsieur Christophe Moiroud, pôle emploi Chambéry Combes
- madame Cécile Bodennec-Podeur, pôle emploi Chambéry-Joppet
- madame Sandrine Vasina, pôle emploi Montmélian
- monsieur Armel Gautron, pôle emploi Saint Jean-de-Maurienne

- monsieur Thierry Fiquet, pôle emploi agence de services spécialisés de Haute-Savoie [A2S 74] et pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Sabine Cordier, pôle emploi Annecy
- monsieur Thierry Pottier, pôle emploi Annemasse
- monsieur Mathieu Bouttaz, pôle emploi Cluses
- madame Sandrine Portier, pôle emploi Meythet
- madame Marie-France Rapinier, pôle emploi Seynod
- monsieur François Carillo, pôle emploi Sallanches
- monsieur Philippe Chambre, pôle emploi Thonon-les-Bains
- madame Marie-Claude Frossard, pôle emploi Ville-la-Grand

Article V - Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article IV de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées à l'article I, II et III.

- madame Claude Jacquot, pôle emploi agence de services spécialisés de l'Ain [A2S 01],
- madame Caroline Paquet, pôle emploi agence de services spécialisés de l'Ain [A2S 01],
- madame Christine Debarre, pôle emploi agence de services spécialisés de l'Ain [A2S 01],
- madame Maryse Swit, pôle emploi agence de services spécialisés de l'Ain [A2S 01],

- madame Valérie Petitpas, pôle emploi Ambérieu-en-Bugey
- monsieur Philippe Drouin, pôle emploi Ambérieu-en-Bugey
- madame Nathalie Musielak, pôle emploi Ambérieu-en-Bugey

- madame Maud Wantier, pôle emploi Belley
- madame Isabelle Caisso, pôle emploi Belley

- monsieur Vincent Boulard, pôle emploi Bourg en Bresse
- madame Danièle Durand, pôle emploi Bourg en Bresse
- madame Marie-Anne Humbert, pôle emploi Bourg en Bresse
- madame Aziza Krimou, pôle emploi Bourg en Bresse
- madame Lauren Lenoble, pôle emploi Bourg en Bresse
- monsieur Sébastien Raynal, pôle emploi Bourg en Bresse
- madame Sylvie Begue, pôle emploi Bourg en Bresse

- madame Annick Andres, pôle emploi Meximieux
- monsieur Bruno Bervialle, pôle emploi Meximieux
- monsieur Franck Cordovado, pôle emploi Meximieux

- madame Catherine Léonetti, pôle emploi Oyonnax
- monsieur Gautier Audinot, pôle emploi Oyonnax
- monsieur Sébastien Chabannes, pôle emploi Oyonnax
- madame Véronique Mangier, pôle emploi Oyonnax

- monsieur Grégory Millet, pôle emploi Saint Genis Pouilly
- madame Isabelle Franchet, pôle emploi Saint Genis Pouilly
- madame Florence Rebillot, pôle emploi Saint Genis Pouilly
- madame Elisabeth Koopman Glinec, pôle emploi Saint Genis Pouilly

- madame Marie-Christine Nicoud, pôle emploi Trévoux
- madame Carole Charton, pôle emploi Trévoux

- monsieur Alain Jourgeon, pôle emploi agence de services spécialisés Drôme Ardèche [A2S 26 07],
- madame Isabelle Tarette, pôle emploi agence de services spécialisés Drôme Ardèche [A2S 26 07],
- madame Réjane Ménard, pôle emploi agence de services spécialisés Drôme Ardèche [A2S 26 07],
- monsieur Simon Belugou, pôle emploi agence de services spécialisés Drôme Ardèche [A2S 26 07],
- madame Fabienne Pencier, pôle emploi agence de services spécialisés Drôme Ardèche [A2S 26 07],
- madame Marie-Claire Briard, pôle emploi agence de services spécialisés Drôme Ardèche [A2S 26 07],

- madame Corinne Bernard, pôle emploi agence de services spécialisés Drôme Ardèche [A2S 26 07],
- madame Véronique Rey, pôle emploi agence de services spécialisés Drôme Ardèche [A2S 26 07],

- monsieur Raymond Monso, pôle emploi plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Marie-Christine Tardieu, pôle emploi plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]

- monsieur Jean-Marc Bidaux, pôle emploi d'Annonay
- madame Christiane Perroud, pôle emploi Annonay
- monsieur Michaël Porteret, pôle emploi d'Annonay
- monsieur André Rolland, pôle emploi Annonay
- monsieur Thierry Romero, pôle emploi Annonay
- monsieur Florent Bastien, pôle emploi Annonay

- monsieur Bruno Ceyte, pôle emploi Aubenas
- madame Véronique Faugier, pôle emploi Aubenas
- monsieur Jean-François Tauleigne, pôle emploi Aubenas
- monsieur Jean-Paul Altobelli, pôle emploi Aubenas
- monsieur Dimitri Durieu, pôle emploi Aubenas

- madame Michèle Massip, pôle emploi Pierrelatte
- monsieur Eric Perdriol, pôle emploi Pierrelatte
- monsieur Daniel Reynaud, pôle emploi Pierrelatte
- monsieur Yves Bo, pôle emploi Pierrelatte
- monsieur Sébastien Point Rivoire, pôle emploi Pierrelatte

- madame Brigitte Margirier, pôle emploi Privas
- monsieur Claude Habauzit, pôle emploi Privas

- monsieur Jean-Claude Deveaux, pôle emploi Tournon
- madame Maryse Lajouannique, pôle emploi Tournon
- monsieur Hervé Michelas, pôle emploi Tournon
- madame Marie-Agnès Rossignol, pôle emploi Tournon
- monsieur Bruno Zabé, pôle emploi Tournon

- monsieur Laurent Sawrei, pôle emploi Crest
- madame Françoise Dondenne, pôle emploi Crest
- madame Valérie Mulet, pôle emploi Crest
- madame Gabrielle Compigne, pôle emploi Crest

- monsieur Jean-Marc Auzas, pôle emploi Montélimar le Teil
- madame Cécile Cecchetto, pôle emploi Montélimar le Teil
- monsieur Mouloud Chebouki, pôle emploi Montélimar le Teil
- madame Agnès Debal, pôle emploi Montélimar le Teil
- madame Armelle Jaffrezou, pôle emploi Montélimar
- madame Evelyne Nigra, pôle emploi Montélimar le Teil
- madame Liliane Perretti, pôle emploi Montélimar le Teil
- monsieur Henri Peyre, pôle emploi Montélimar
- madame Maud Gonzalez, pôle emploi Montélimar le Teil

- monsieur Olivier Anselin, pôle emploi Nyons
- madame Sandra Meffre, pôle emploi Nyons

- monsieur Yves Garayt, pôle emploi Romans sur Isère
- madame Anita Mocellin, pôle emploi Romans sur Isère
- madame Sylvie Ottone, pôle emploi Romans sur Isère
- madame Fabienne Tavel, pôle emploi Romans sur Isère
- monsieur Cédric Fayol, pôle emploi Romans sur Isère
- madame Sandrine Aymard, pôle emploi Romans sur Isère

- madame Soline Delineau, pôle emploi Valence Centre
- madame Patricia Pasquion, pôle emploi Valence Centre
- madame Laurence Gaffiot, pôle emploi Valence Centre
- madame Audrey Triomphe, pôle emploi Valence Centre

- monsieur Jean-Luc Chamayou, pôle emploi Valence Est
- monsieur Jean-Marc Fauchier, pôle emploi Valence Est
- madame Florence Masse-Navette, pôle emploi Valence Est
- monsieur Jean-Pierre Dupret, pôle emploi Valence Est

- madame Anne Hourdel, pôle emploi agence de services spécialisés de l'Isère [A2S 38],
- madame Evelyne Cartier-Million, pôle emploi agence de services spécialisés de l'Isère [A2S 38],
- madame Sylvie Rattier, pôle emploi agence de services spécialisés de l'Isère [A2S 38],
- madame Nathalie de Beaurepaire, pôle emploi agence de services spécialisés de l'Isère [A2S 38],
- madame Catherine Heyraud, pôle emploi agence de services spécialisés de l'Isère [A2S 38],

- madame Laurence Pabion, pôle emploi plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Nathalie Perrone, pôle emploi plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]

- monsieur Roland Cimadomo, pôle emploi Bourgoin Jallieu
- madame Andrée Marcel, pôle emploi Bourgoin Jallieu
- monsieur Jean-Luc Spano, pôle emploi Bourgoin Jallieu

- monsieur Carlos Carmona, pôle emploi Echirolles
- madame Marie-Laure Fournaise, pôle emploi Echirolles
- madame Brigitte Franchet, pôle emploi Echirolles
- madame Catherine Lastella, pôle emploi Echirolles
- madame Virginie Lehmann, pôle emploi Echirolles

- madame Sandrine Ginot, pôle emploi Fontaine
- madame Valérie Jandet, pôle emploi Fontaine
- madame Isabelle Lietar, pôle emploi Fontaine
- monsieur Frédéric Lopez, pôle emploi Fontaine
- monsieur Jean-Claude Galva, pôle emploi Fontaine

- madame Claire Cannovas, pôle emploi Grenoble Alliance
- madame Florence Maillard, pôle emploi Grenoble Alliance
- madame Mireille Mietton, pôle emploi Grenoble Alliance
- madame Naziha Milady, pôle emploi Grenoble Alliance
- madame Plumas Bétarice, pôle emploi Grenoble Alliance

- madame Catherine Krebs, pôle emploi Grenoble Bastille
- madame Patricia Gebel Servolles, pôle emploi Grenoble Bastille
- monsieur Pascal Rivol, pôle emploi Grenoble Bastille
- monsieur Jacques Roux, pôle emploi Grenoble Bastille
- madame Chantal Tournoud, pôle emploi Grenoble Bastille

- madame Bernadette Donce, pôle emploi Grenoble Cadres
- madame Isabelle Paillares, pôle emploi Grenoble Cadres

- madame Denise Gauthier, pôle emploi Grenoble Mangin/Claix
- madame Sandrine Quantin, pôle emploi Grenoble Mangin/Claix
- monsieur Philippe Urvoa, pôle emploi Grenoble Mangin/Claix

- monsieur Daniel Chantelove, pôle emploi Grenoble Vigny-Musset
- madame Pascale Hay, pôle emploi Grenoble Vigny-Musset
- madame Béatrice Plane, pôle emploi Grenoble Vigny-Musset
- madame Anne-Marie Eynac, pôle emploi Grenoble Vigny-Musset

- madame Ingrid Espinasson, pôle emploi La Côte St André

- madame Sandra Bertolino, pôle emploi La Côte St André
- madame Mathilde Cazenave, pôle emploi La Tour du Pin
- madame Valérie Colin, pôle emploi La Tour du Pin
- madame Danielle Janin-Sermet, pôle emploi La Tour du Pin
- madame Murielle Le Morvan, pôle emploi La Tour du Pin
- madame Christelle Savio Bristiel, pôle emploi Pontcharra
- madame Isabelle Marin-Lamellet, pôle emploi Pontcharra
- monsieur Frédéric Delorme, pôle emploi Pont de Chéruy
- madame Marie-Pierre Louis, pôle emploi Pont de Chéruy
- madame Joëlle Seux, pôle emploi Roussillon
- madame Dalila Boukerkra, pôle emploi Roussillon
- monsieur Patrice Clément, pôle emploi Roussillon
- madame Françoise Martin, pôle emploi St Marcellin
- monsieur Frédéric Mathieu, pôle emploi St Marcellin
- madame Evelyne Chabert, pôle emploi St Marcellin
- madame Laure Brun, pôle emploi St Martin d'Hères
- madame Agnès Delran, pôle emploi St Martin d'Hères
- monsieur Jacques Lemort, pôle emploi Saint Martin d'Hères
- monsieur Jean-Michel Miard, pôle emploi St Martin d'Hères
- madame Martine Morel, pôle emploi St Martin d'Hères
- madame Régine Signu, pôle emploi St Martin d'Hères
- madame Mireille Mietton, pôle emploi St Martin d'Hères
- madame Nathalie Berger, pôle emploi Vienne
- madame Jovita Bozzalla, pôle emploi Vienne
- monsieur Serge Lopez, pôle emploi Vienne
- madame Catherine Carteret, pôle emploi Vienne
- madame Marie-Christine Mercier, pôle emploi Vienne
- monsieur Iheb Chaieb, pôle emploi Villefontaine
- madame Catherine Jacquet-Halloul, pôle emploi Villefontaine
- madame Martine Andraud, pôle emploi Villefontaine
- monsieur Daniel Villetton, pôle emploi Villefontaine
- madame Florence Chatelain, pôle emploi Voiron
- madame Edith Laronze, pôle emploi Voiron
- madame Nathalie Murat Mathian, pôle emploi Voiron
- madame Marie-Claude Perret, pôle emploi Voiron
- madame Anne Laure Masson, pôle emploi Voiron
- monsieur Jean-Michel Prunier, pôle emploi agence de services spécialisés de la Loire [A2S 42],
- madame Edith Gautron, pôle emploi agence de services spécialisés de la Loire [A2S 42]
- monsieur Hervé Buzzi, pôle emploi agence de services spécialisés de la Loire [A2S 42],
- madame Elise Houtteville, pôle emploi agence de services spécialisés de la Loire [A2S 42],
- monsieur Philippe Rabot, pôle emploi agence de services spécialisés de la Loire [A2S 42],
- monsieur Claude Masson, pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Loire [PPTC 42]
- monsieur Patrick Picot, pôle emploi plateforme de production SAD
- monsieur Jacques Baudo, pôle emploi plateforme de production SAD
- monsieur Alain Seux, pôle emploi plateforme de production SAD
- monsieur Michel Raymond, pôle emploi plateforme de production SAD
- monsieur Eric Bravard, pôle emploi plateforme de production SAD
- monsieur Christian Paris, pôle emploi plateforme de production SAD
- madame Gisèle Nowaczyk Gisèle, pôle emploi plateforme de production SAD

- monsieur Thomas Py, pôle emploi plateforme de production SAD
- madame Aline Fraisse, pôle emploi Stratégie entreprise Loire
- madame Andrée Cruciat-Sion, pôle emploi Andrézieux-Bouthéon
- madame Christine Angenieux, pôle emploi Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Mbock Eleazar, pôle emploi Andrézieux-Bouthéon
- madame Pascale Julien, pôle emploi Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Thierry Desanglois, pôle emploi Firminy
- madame Françoise Meyer, pôle emploi Firminy
- monsieur Michel Pin, pôle emploi Firminy
- madame Laurence Bilusis, pôle emploi Montbrison
- madame Maire-Claude Maras, pôle emploi Montbrison
- monsieur Patrick Vassal, pôle emploi Montbrison
- madame Nathalie Comte, pôle emploi Rive de Gier
- monsieur Jean-Christophe David, pôle emploi Rive de Gier
- monsieur Philippe Duluc, pôle emploi Riorges
- madame Martine Gayte, pôle emploi Riorges
- monsieur Lilian Portailier, pôle emploi Riorges
- madame Brigitte Ubertalli, pôle emploi Riorges
- monsieur Patrice Gouy, pôle emploi Roanne
- madame Mireille Lafont, pôle emploi Roanne
- monsieur Eric Rochard, pôle emploi Roanne
- monsieur Dominique Thevenet, pôle emploi Roanne
- madame Frédérique Béchier, pôle emploi St Chamond
- monsieur Philippe Perret, pôle emploi Saint-Chamond
- madame Aline Soubeyrand, pôle emploi St Chamond
- madame Béatrice Bonnevie, pôle emploi Saint-Etienne Est Fauriel
- monsieur Yves Cizeron, pôle emploi Saint-Etienne Est Fauriel
- madame Christiane Gerdil, pôle emploi Saint-Etienne Est Fauriel
- madame Marie-Christine Marion, pôle emploi Saint-Etienne Nord
- madame Véronique Vérité, pôle emploi St Etienne Nord
- monsieur Patrick Viallon, pôle emploi St Etienne Nord
- madame Annick Chovet Beaubet, pôle emploi Saint-Etienne Bellevue (Sud)
- madame Bernadette Rousson, pôle emploi Saint-Etienne Bellevue (Sud)
- monsieur Vincent Vicedo, pôle emploi Saint-Etienne Bellevue (Sud)
- madame Sandrine Poinat, pôle emploi Saint-Etienne Bellevue (Sud)
- madame Benaabella Loubna, pôle emploi Saint-Etienne-Ouest
- madame Fadella Galoul, pôle emploi Saint-Etienne-Ouest
- monsieur Christophe Martin, pôle emploi Saint-Etienne-Ouest
- monsieur Thierry Crollet, pôle emploi agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69],
- madame Emmanuelle Cartellier Gaste, pôle emploi agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69],
- monsieur Xavier Demolin, pôle emploi agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69],
- madame Mélinda Gineste, pôle emploi agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69],
- madame Nassima Lalmi, pôle emploi agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69],
- madame Pascale Maupetit, pôle emploi agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69],
- madame Valérie Matéra, pôle emploi agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69],
- madame Patricia Thollet, pôle emploi agence de services spécialisés du Rhône [A2S 69],

- madame Yolande Sanchez, pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Audrey Duvernay, pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Pierre Dubouloz, pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Emilie Hucher, pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Jocelyne Munier, pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Anne-Marie Muntzer, pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Marc Talmon, pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Patrick Muraro, pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Yves Duperier, pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Jacqueline Thelème, pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Robert Biollet, pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Marie-Noëlle Walczak, pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Franck Verzieux, pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Daniel Chauveheid, pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Laurence Joets, pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]

- madame Michèle Marti, pôle emploi stratégie entreprises Lyon
- madame Camélia Ressler, pôle emploi stratégie entreprises Lyon
- madame Marie Saieva-Carry, pôle emploi stratégie entreprises Lyon

- madame Odile Bernier, pôle emploi Belleville

- madame Assia Boumediene, pôle emploi Bron
- madame Annouk Demont, pôle emploi Bron
- madame Pascale Venet, pôle emploi Bron

- madame Sophie Combe-Laboissière, pôle emploi Caluire-et-Cuire
- madame Marie-Thérèse Primet, pôle emploi Caluire-et-Cuire

- madame Nathalie Bellet, pôle emploi Givors
- madame Myriam Lugan, pôle emploi Givors
- madame Nadine Sanial, pôle emploi Givors
- monsieur Jean-Luc Bravard, pôle emploi Givors

- monsieur Pascal François, pôle emploi Lyon-Mermoz-Cazeneuve
- madame Christine Hummel, pôle emploi Lyon-Mermoz-Cazeneuve
- monsieur Xavier Santas, pôle emploi Lyon-Mermoz-Cazeneuve
- monsieur Olivier Rostan, pôle emploi Lyon-Mermoz-Cazeneuve

- madame Sandrine Didier, pôle emploi Lyon-Cadres
- madame Annie Guillaume, pôle emploi Lyon-Cadres
- madame Nadine Zhu, pôle emploi Lyon-Cadres

- monsieur Sylvain Collet, pôle emploi Lyon-Croix-Rousse
- madame Fabienne Provo, pôle emploi Lyon-Croix-Rousse

- madame Dominique Covo-Poulard, pôle emploi Culture et Spectacles

- madame Carole Lablache, pôle emploi Culture et Spectacles

- madame Christiane Broyer, pôle emploi Lyon-Bollier
- madame Nathalie Gamblin, pôle emploi Lyon-Bollier
- monsieur Laurent Visocchi, pôle emploi Lyon-Bollier
- monsieur Tanguy Bourron, pôle emploi Lyon-Bollier
- madame Françoise Durieu, pôle emploi Lyon-Bollier

- monsieur Paul Blanchard, pôle emploi Lyon-Victor Hugo
- madame Eliane Arjona, pôle emploi Lyon-Victor Hugo
- madame Anne Bergiron, pôle emploi Lyon-Victor Hugo
- madame Danielle Zangodjian, pôle emploi Lyon-Victor Hugo
- monsieur Gilles Gallo, pôle emploi Lyon-Victor Hugo

- madame Cécile Auray, pôle emploi Lyon-Vaise
- monsieur Tristan Gros, pôle emploi Lyon-Vaise
- monsieur Louis-Joseph Liotard, pôle emploi Lyon-Vaise
- monsieur Charles-Henry Pierre, pôle emploi Lyon-Vaise
- madame Catherine Watelle, pôle emploi Lyon-Vaise

- madame Véronique Brethenet, pôle emploi Lyon Vivier Merle
- madame Marie-Françoise Castagnet-Guette, pôle emploi Lyon Vivier Merle
- monsieur Thierry Gex, pôle emploi Lyon Vivier Merle
- monsieur Florent Guerin, pôle emploi Lyon Vivier Merle
- monsieur Francis Ruiz, pôle emploi Lyon Vivier Merle
- madame Nathalie Valente, pôle emploi Lyon Vivier Merle

- madame Marie-Claude Cayssials, pôle emploi Meyzieu
- madame Angélique Coindet, pôle emploi Meyzieu
- madame Annie Drieu, pôle emploi Meyzieu
- monsieur Nicolas Heyrault, pôle emploi Meyzieu

- madame Rachel Llorca, pôle emploi Neuville
- madame Evelyne Vuiton, pôle emploi Neuville

- monsieur David Bouvier, pôle emploi Oullins
- madame Sandra Moreau, pôle emploi Oullins
- monsieur Denis Lecouteux, pôle emploi Oullins
- madame Evelyne Roux, pôle emploi Oullins
- madame Béatrice Raffed, pôle emploi Oullins

- madame Florence Marin-Pangaud, pôle emploi Rilleux-la-Pape
- madame Mireille Tortosa, pôle emploi Rilleux-la-Pape

- madame Nadia El Boughanemi, pôle emploi Saint Fons

- madame Karine Bouillet, pôle emploi Saint Priest
- monsieur Yves Boulanouar, pôle emploi Saint Priest
- madame Marie-Aline Radix, pôle emploi Saint Priest
- madame Marina Verbaere, pôle emploi Saint Priest

- madame Christelle Cathelain, pôle emploi Tarare Arbresle
- monsieur Patrick Col, pôle emploi Tarare Thizy
- madame Sandrine Lasfargues, pôle emploi Tarare
- monsieur Jean-Michel Le Goff, pôle emploi Tarare

- madame Laëtitia Escaich, pôle emploi Tassin la ½ Lune
- madame Annie Frison, pôle emploi Tassin la ½ Lune
- monsieur Philippe Jolivet, pôle emploi Tassin la ½ Lune
- madame Assunta Viannay, pôle emploi Tassin la ½ Lune
- madame Séverine Regnault, pôle emploi Tassin la ½ Lune

- monsieur Aziz Chelghoum, pôle emploi Vaulx en Velin
- madame Véronique Grandjean, pôle emploi Vaulx-en-Velin
- madame Chantal Meunier, pôle emploi Vaulx en Velin

- madame Stéphanie Hemar, pôle emploi Vénissieux
- monsieur Nersès Derdérian, pôle emploi Vénissieux
- monsieur Raoul Sanchez, pôle emploi Vénissieux
- madame Marie-Hélène Torres, pôle emploi Vénissieux

- madame Valérie Darphin, pôle emploi Villefranche sur Saône
- madame Françoise Lorcerie, pôle emploi Villefranche sur Saône
- monsieur Ludovic Venet, pôle emploi accompagnement du Rhône
- madame Caroline Rouveyrol, pôle emploi accompagnement du Rhône

- madame Dominique Gand, pôle emploi Villeurbanne Pascal
- madame Patricia Félix, pôle emploi Villeurbanne Pascal
- madame Marie Henocq, pôle emploi Villeurbanne Pascal
- madame Nathalie Morand, pôle emploi Villeurbanne Pascal

- madame Sophie Coutier, pôle emploi Villeurbanne Perralière
- monsieur Brice Guillermin, pôle emploi Villeurbanne Perralière
- madame Liliane Guillet, pôle emploi Villeurbanne Perralière

- madame Cécile Haumonté, pôle emploi agence de services spécialisés de Savoie [A2S 73],
- monsieur Frédéric Rameau, pôle emploi agence de services spécialisés de Savoie [A2S 73],

- madame Catherine Bani sadr, pôle emploi Aix les Bains
- madame Marie-Thérèse Da Soller, pôle emploi Aix-les-Bains
- madame Boiteau Béatrice pôle emploi Aix-les-Bains
- madame Monique Richoz, pôle emploi Aix les Bains
- madame Sandrine Rolando, pôle emploi Aix-les-Bains
- madame Rachel Dakouri, pôle emploi Aix-les-Bains

- madame Françoise Alex, pôle emploi Albertville/Bourg St Maurice
- madame Frédérique Baudry Lemoine, pôle emploi Albertville/Bourg St Maurice
- madame Sylvie Matheret, pôle emploi Albertville/Bourg St Maurice
- madame Elodie Martin, pôle emploi Albertville/Bourg Saint Maurice
- madame Lina Martin, pôle emploi Albertville/Bourg St Maurice
- madame Françoise Martinet-Bon, pôle emploi Albertville/Bourg St Maurice
- madame Delphine Peronnier, pôle emploi Albertville Bourg St Maurice

- madame Alexandra Blanchon, pôle emploi Chambéry-Combes
- madame Catherine Bois, pôle emploi Chambéry-Combes
- monsieur Yves Dalmar, pôle emploi Chambéry-Combes
- monsieur Patrick Chatelus, pôle emploi Chambéry-Combes

- monsieur Franck de Guili, pôle emploi Chambéry Joppet
- madame Armelle Ghiazza, pôle emploi Chambéry Joppet
- madame Céline Rollin, pôle emploi Chambéry Joppet
- madame Laurence Vuiton, pôle emploi Chambéry Joppet
- madame Michèle Dénarié, pôle emploi Chambéry Joppet
- madame Françoise Delorme, pôle emploi Chambéry-Joppet

- madame Joëlle Blanchard, pôle emploi Montmélian
- madame Catherine Fournout, pôle emploi Montmélian
- madame Cendrine Laumay, pôle emploi Montmélian
- madame Fatima Badji, pôle emploi Montmélian

- monsieur Gilbert Belver, pôle emploi Saint Jean de Maurienne
- madame Marie-Béatrice Ours, pôle emploi Saint Jean de Maurienne
- madame Bénédicte Reulier, pôle emploi Saint Jean de Maurienne
- monsieur Christian Junet, pôle emploi Saint Jean de Maurienne

- madame Valérie Hobler, pôle emploi Saint Jean de Maurienne
- madame Fanny Villemin, pôle emploi Saint Jean de Maurienne

- monsieur Olivier Dentand, pôle emploi agence de services spécialisés de Haute-Savoie [A2S 74] et pôle emploi plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- monsieur François Mignot, pôle emploi agence de services spécialisés de Haute-Savoie [A2S 74]
- madame Véronique Jacquemoire, pôle emploi agence de services spécialisés de Haute-Savoie [A2S 74]
- madame Maryna Perret, pôle emploi agence de services spécialisés de Haute-Savoie [A2S 74]
- madame Stéphanie Michel, pôle emploi agence de services spécialisés de Haute-Savoie [A2S 74]
- madame Carine Degallais, pôle emploi agence de services spécialisés de Haute-Savoie [A2S 74]
- madame Nadine Delpoux, pôle emploi agence de services spécialisés de Haute-Savoie [A2S 74]
- monsieur Pascale Doumengeux, pôle emploi agence de services spécialisés de Haute-Savoie [[A2S 74]
- madame Jocelyne Lagrange, pôle emploi agence de services spécialisés de Haute-Savoie [A2S 74]

- madame Claudine Gruffy, pôle emploi Annecy
- madame Ghislaine Dunand, pôle emploi Annecy
- madame Agnès Golliard, pôle emploi Annecy
- madame Claire Julien, pôle emploi Annecy
- madame Laurence Roulier, pôle emploi Annecy
- madame Dominique Schaller, pôle emploi Annecy
- monsieur Joris Challut, pôle emploi Annecy

- monsieur Carlos Sanchez, pôle emploi Annemasse
- madame Christine Ferme, pôle emploi Annemasse
- madame Chadia Limam, pôle emploi Annemasse
- madame Karine Nicollin, pôle emploi Annemasse

- madame Géraldine Bastard, pôle emploi Cluses
- monsieur Marc Antoine Bonacasa, pôle emploi Cluses
- madame Emmanuelle Dufourd, pôle emploi Cluses
- monsieur Bernard Gaillard, pôle emploi Cluses
- madame Isabelle Armand, pôle emploi Cluses

- madame Laëtitia Budzki, pôle emploi Meythet
- monsieur Christophe Campos, pôle emploi Meythet
- madame Nadia Aubry, pôle emploi Meythet
- monsieur Marc Lapierre, pôle emploi Meythet
- monsieur Serge Orset, pôle emploi Meythet

- madame Corinne Marion, pôle emploi Sallanches
- madame Martine Moussa, pôle emploi Sallanches
- madame Consuelo Pierrat, pôle emploi Sallanches
- madame Bernadette Vacher, pôle emploi Sallanches
- madame Marylène Curien, pôle emploi Sallanches

- madame Christelle Cuvex Combaz, pôle emploi Seynod
- madame Véronique Dubray, pôle emploi Seynod
- madame Laurence Gervex, pôle emploi Seynod
- madame Myriam Lacombe, pôle emploi Seynod

- madame Stéphanie Batier, pôle emploi Thonon-les-Bains
- madame Corinne Moret, pôle emploi Thonon les Bains
- madame Cécile Vulliez, pôle emploi Thonon les Bains
- monsieur Cyril Bonnet, pôle emploi Thonon les Bains

- madame Stéphanie Randaxhe-Kostic, pôle emploi Ville-la-Grand
- monsieur Nicolas Leclerc, pôle emploi Ville-la-Grand
- madame Sandrine Jacob, pôle emploi Ville-la-Grand

Article VI - Abrogation

La décision R.AI n°2011-41 DS Agences du 11 novembre 2011 est abrogée.

Article VII - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 1^{er} décembre 2011.

Patrick Lescure,
directeur régional
de Pôle emploi Rhône-Alpes

Instruction PE n°2011-205 du 9 décembre 2011

Mise en œuvre de l'aide au permis de conduire B (tout demandeur d'emploi et bénéficiaires RSA)

La délibération n°2011-13 du conseil d'administration de Pôle emploi du 11 avril 2011 relative à l'aide au permis B remplace la délibération n°2010-31 du 15 juin 2010 et modifie certaines modalités de cette aide qui :

- n'est plus forfaitaire mais plafonnée à 1200 € ;
- doit être demandée préalablement à l'inscription en auto-école ;
- est versée à l'organisme de formation habilité dans le cadre de l'apprentissage de la conduite automobile (choisi par le demandeur d'emploi et validé par Pôle emploi).

Ces évolutions visent à résoudre certaines difficultés constatées en s'assurant :

- que l'aide sera utilisée uniquement selon sa finalité,
- que son montant sera adapté au coût réel de l'apprentissage de la conduite automobile (permettant ainsi une optimisation de l'enveloppe allouée à cette aide) ;
- d'un suivi par l'auto école en liaison avec Pôle emploi, celle-ci devant informer Pôle emploi de l'état d'avancement de l'apprentissage de la conduite et l'aide lui étant versée en fonction de cet avancement.

Aussi, ces évolutions sont également applicables à l'aide au permis B réservée aux bénéficiaires du RSA dans le cadre de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE). Il ne s'agira pas, cependant, dans ce cas, d'un montant plafonné à 1200 € mais à 1500 €.

Ces nouvelles modalités de paiement de l'aide au permis B ne modifient pas la situation du demandeur d'emploi qui reste disponible pour sa recherche d'emploi et ne sera ni considéré comme stagiaire de la formation professionnelle (pas d'attestation d'inscription en stage - AIS, pas de changement de catégorie), ni éligible à la rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE) et aux aides aux frais associés à la formation (AFAF).

S'agissant des autres conditions de l'aide au permis B, celles-ci restent inchangées. Nous vous invitons notamment à rester vigilant sur l'existence d'un constat partagé concernant la nécessité pour le demandeur d'emploi de disposer de ce permis.

Les nouvelles modalités de mise en œuvre de l'aide au permis B entrent en vigueur, conformément aux dispositions de la délibération n° 2011-13 précitée, à compter de la publication au Bulletin Officiel de Pôle emploi (BOPE) de la présente instruction qui récapitule les conditions et modalités d'attribution de cette aide et remplace à cet effet l'instruction PE CSP n° 2010-127 du 21 juillet 2010.

Il est à noter que les aides aux permis B attribuées avant cette publication au BOPE doivent impérativement être initialisées dans le système d'information (SI) au plus tard le 16 décembre 2011 (date de mise en production de la livraison informatique 11SI4) pour pouvoir être traitées selon les anciennes dispositions réglementaires qui leur restent applicables.

Le directeur général adjoint,
clients, services et partenariat,
Bruno Lucas

En application de la délibération n°2011-13 du 11 avril 2011 du conseil d'administration de Pôle emploi, une aide au permis de conduire B peut être attribuée à des demandeurs d'emploi inscrits. Cette délibération remplace la délibération n° 2010-31 du 15 juin 2010 et modifie certaines modalités de l'aide au permis de conduire.

Les évolutions concernant l'aide au permis B (tout demandeur d'emploi) sont également applicables à l'aide au permis B réservée aux bénéficiaires du RSA dans le cadre de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE). La présente instruction précise cependant les règles qui sont applicables à l'aide au permis de conduire réservée aux bénéficiaires du RSA dans le cadre de l'APRE.

1 - Les bénéficiaires

1.1 - Les bénéficiaires de l'aide au permis de conduire B (tout demandeur d'emploi)

Pour pouvoir bénéficier de l'aide au permis de conduire, le demandeur d'emploi doit satisfaire plusieurs conditions ci-dessous définies.

1.1.1- Catégorie d'inscription en tant que demandeur d'emploi

Cette aide à la recherche d'emploi est accessible aux demandeurs d'emploi, visés à l'article II de l'annexe 1 de la délibération n° 2008/04 du 19 décembre 2008 relative à la nature et aux conditions d'attributions des aides et mesures de Pôle emploi.

Il s'agit des demandeurs d'emploi éligibles aux aides à la recherche d'emploi à savoir ceux qui sont inscrits :

- en catégorie 1, 2, 4 « formation », « CRP » (convention de reclassement personnalisée), « CTP » (contrat de transition professionnelle) ainsi que (en application de la délibération n° 2011- 43 du 16 novembre 2011) les bénéficiaires du « CSP » - contrat de sécurisation professionnelle et :
 - bénéficiaires de minima sociaux (Revenu de solidarité active, allocation de solidarité spécifique, allocation aux adultes handicapés, allocation temporaire d'attente),
ou
 - demandeurs d'emploi non indemnisés,
ou
 - bénéficiaires de l'aide au retour à l'emploi (ARE) minimale, c'est-à-dire tous les allocataires qui bénéficient d'un montant d'allocation d'assurance chômage net (ou d'allocation spécifique de reclassement - ASR - ou d'allocation de transition professionnelle - ATP ou d'allocation de sécurisation professionnelle - ASP) inférieur ou égal au montant de l'ARE minimale nette y compris si l'allocation est versée par un employeur du secteur public,
- en catégorie 5 « contrats aidés ».

L'aide peut être accordée jusqu'à la veille de la reprise d'emploi entraînant la radiation du demandeur d'emploi ou de son inscription dans une catégorie non éligible à l'aide au permis de conduire.

Il est à noter que si le demandeur d'emploi est bénéficiaire du RSA, c'est l'aide au permis de conduire spécifique aux bénéficiaires du RSA dans le cadre de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE) qui doit lui être attribuée sauf si l'enveloppe allouée à cette aide est épuisée. Si cette enveloppe APRE est épuisée, il convient alors effectivement d'examiner la demande d'aide au permis B du bénéficiaire RSA dans le cadre de l'aide de droit commun.

1.1.2 - Durée d'inscription

1.1.1.1 - Principe

Le demandeur d'emploi doit justifier d'une période d'inscription continue, toutes catégories confondues, d'au moins 6 mois sur la liste des demandeurs d'emploi.

1.1.1.2 - Dérogation

Si le demandeur d'emploi justifie d'une promesse d'embauche (offre ferme et définitive adressée par l'employeur au candidat, précisant l'emploi proposé et la date d'entrée en fonction voire également le lieu de travail, la rémunération) nécessitant le permis de conduire, il peut être dérogé à la condition liée à la durée d'inscription en tant que demandeur d'emploi.

Cette promesse d'embauche doit concerner un contrat à durée indéterminée (CDI), un contrat à durée déterminée (CDD) ou un contrat de travail temporaire (CTT) d'au moins 3 mois.

En effet s'agissant d'une aide à la recherche d'emploi, c'est la durée minimale du contrat exigée pour bénéficier d'une telle aide (cf. instruction PE CSP n° 2009-305 du 8 décembre 2009 - fiche 2, point 2.1.).

1.2 - Les bénéficiaires de l'aide au permis de conduire B (bénéficiaires RSA – APRE)

L'aide au permis de conduire B dans le cadre de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE) est réservée aux bénéficiaires du RSA inscrits comme demandeur d'emploi.

Sont, ainsi, visés les demandeurs d'emploi quelle que soit leur catégorie et la durée de leur inscription sur la liste des demandeurs d'emploi, dès lors qu'ils sont bénéficiaires du RSA.

L'aide peut être accordée jusqu'à la veille de la reprise d'emploi entraînant la radiation du demandeur d'emploi.

2 - Conditions d'attribution

Qu'il s'agisse de l'aide au permis de conduire B tout demandeur d'emploi ou de l'aide au permis de conduire B réservée aux bénéficiaires du RSA dans le cadre de l'APRE, les conditions d'attribution de l'aide sont identiques. L'intéressé ne doit pas ou plus disposer de son permis B et l'absence de ce permis doit constituer un frein à l'embauche.

2.1- Situation au regard du permis de conduire

Le demandeur d'emploi ne doit pas ou plus être titulaire d'un permis de conduire.

Il doit, de plus, être en mesure de se présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire, donc être âgé de plus de 18 ans au jour de la demande d'aide au permis de conduire.

Une personne qui suite à une invalidation de son permis de conduire doit repasser la seule épreuve théorique (le code) pour récupérer l'usage de son permis de conduire ne peut bénéficier de l'aide au permis de conduire de Pôle emploi car il ne s'agit pas d'un apprentissage complet de la conduite automobile (cf. point 3, l'objet de l'aide).

Par contre, si suite à une invalidation un demandeur d'emploi doit repasser l'intégralité des épreuves du permis B et à cet effet réaliser un apprentissage complet, il est éligible à l'aide.

2.2 - Constat partagé sur l'existence d'un frein à l'embauche

L'absence du permis de conduire B doit constituer un frein à l'embauche. Ce frein à l'embauche doit faire l'objet d'un constat partagé formalisé dans le dossier, entre le demandeur d'emploi et son conseiller référent en charge de son suivi.

Cet obstacle peut notamment être lié au fait que la zone de recherche d'emploi n'est pas ou mal desservie par les transports en commun ou que l'emploi recherché nécessite de détenir le permis de conduire.

2.3 - Application du principe de subsidiarité pour l'aide au permis de conduire B (tout demandeur d'emploi)

L'aide au permis de conduire ne peut être attribuée qu'une seule fois par bénéficiaire et est subsidiaire aux aides similaires qui pourraient être accordées au demandeur d'emploi.

En effet, si celui-ci est éligible à un autre dispositif d'aide au permis de conduire mis en place par un organisme public ou privé, un employeur, une association ou toute autre structure, même financièrement moins avantageux que l'aide au permis de conduire de Pôle emploi, il ne peut pas bénéficier de l'aide de Pôle emploi.

Cette condition de subsidiarité n'est pas applicable pour l'attribution de l'aide au permis B aux bénéficiaires du RSA dans le cadre de l'APRE.

3 - Montant et objet

Cette aide financière est d'un montant maximum de 1200 € (aide au permis de conduire B tout demandeur d'emploi) ou de 1500 € (aide au permis de conduire B réservée aux bénéficiaires du RSA dans le cadre de l'APRE).

Elle est destinée à prendre en charge tout ou partie des frais que le demandeur d'emploi expose dans le cadre de l'apprentissage complet des règles d'acquisition du permis de conduire automobile afin de lui permettre d'obtenir son permis B dans les meilleurs délais.

A cet effet, les différentes étapes d'apprentissage de la conduite automobile doivent être réalisées le plus rapidement possible et en tout état de cause en respectant le cadencement prévu au point 5 de la présente instruction.

4 - Formalités

Cette aide est prescrite par le conseiller Pôle emploi sous l'autorité d'un directeur d'agence.

Le choix de l'auto-école relève du demandeur d'emploi mais est soumise à la validation de Pôle emploi. Sauf motif exceptionnel, l'auto-école retenue doit se situer dans le bassin d'emploi de la résidence du demandeur d'emploi.

A l'appui de sa demande, le demandeur d'emploi doit produire un devis détaillé de l'auto-école (frais d'inscription, frais d'évaluation initiale, frais de présentation à l'examen du code de la route et à l'examen pratique de la conduite, nombre et coûts des heures de conduite, coûts associés à l'apprentissage du code de la route).

La demande d'aide au financement du permis de conduire B doit être formulée préalablement à l'inscription en auto-école. Elle est formalisée via un modèle national arrêté par Pôle emploi.

Le visa du directeur d'agence est nécessaire pour engager l'aide. L'aide est attribuée à compter de la date de cette signature qui intervient lorsque le dossier est complet (formulaire dûment rempli et signé par le demandeur d'emploi et l'auto-école, devis, RIB de l'auto-école).

5 - Modalités de versement

L'aide est versée par Pôle emploi en trois fois par virement à l'auto-école :

- jusqu'à 400 € (pour l'aide au permis de conduire B tout demandeur) ou 500 € maximum (pour les bénéficiaires RSA dans le cadre de l'APRE), sur présentation d'une attestation d'inscription et de suivi de l'apprentissage de la conduite automobile. Ce premier justificatif doit être produit par l'auto-école au plus tard un mois après l'attribution de l'aide ;
- jusqu' à 400 € (pour l'aide au permis de conduire B tout demandeur d'emploi) ou 500 € maximum (pour les bénéficiaires RSA), sur présentation du document justifiant de la réussite à l'examen du code de la route. Ce deuxième justificatif doit être produit par l'auto-école au plus tard 5 mois après l'attribution de l'aide. A défaut, Pôle emploi a la possibilité de mettre fin au dispositif d'aide au permis B,
- pour le dernier versement à concurrence de 1 200 € ou 1 500 € déduction faite des deux premiers versements réalisés, sur présentation du ou des documents justifiant soit de l'obtention du permis de conduire, soit de deux participations à l'examen du permis de conduire, soit de la réalisation de 30 heures de cours de conduite (35 heures pour les bénéficiaires du RSA dans le cadre de l'APRE). Dans ce dernier cas, le nombre d'heures doit être justifié par l'auto-école sur la base d'un document contresigné par le demandeur d'emploi.

En tout état de cause, les justificatifs doivent être fournis au plus tard 12 mois après l'attribution de l'aide.